



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

### Rectorat

#### Division des établissements

#### Département de l'Organisation Scolaire

Affaire suivie par  
Anne Tanguy  
Téléphone  
01 57 02 64 97  
Mél  
ce.dos@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Créteil, le 8 octobre 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées

Mesdames et Monsieur les directeurs d'EREA

Mesdames et Messieurs les principaux de collèges

#### **Pour attribution**

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et Messieurs les IA-IPR

Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG

#### **Pour information**

### **Circulaire n° 2020-072**

**Objet : Préparation de la rentrée 2021 – Campagne de modification de la carte des postes spécifiques nationaux (SPEN)**

#### **Annexes :**

- **Annexe 1 : Nomenclature relative aux postes spécifiques nationaux**
- **Annexe 2 : Formulaires**

Dans le cadre de la préparation des opérations du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, et des personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, la présente circulaire a pour objectif de préciser les modalités relatives à la campagne de modification de la carte des postes dits « spécifiques nationaux » (SPEN).

Ces postes, dont **la nomenclature** est présentée en **annexe 1**, font l'objet de procédures de recrutement très sélectives, en raison de l'étroite adéquation nécessaire entre la nature de l'enseignement qu'ils impliquent et les compétences de leurs occupants. Comme chaque année, ces procédures seront détaillées dans une publication du Bulletin officiel du début du mois de novembre ; je vous invite toutefois à consulter d'ores et déjà le **B.O. spécial n°10 du 14 novembre 2019**, qui vous apportera de nombreuses informations utiles au bon déroulement de cette campagne.

Quatre types de modifications peuvent être demandées lors de cette campagne :

- la **qualification** en support spécifique national d'un support non spécifique ;
- la **déqualification** d'un support spécifique national, ayant vocation à rejoindre le mouvement non spécifique, ou sa **suppression** complète ;



2

- la **création ex-nihilo** (sous réserve de prévoir les besoins dans votre répartition disciplinaire dans le cadre de la préparation de rentrée 2021) d'un support spécifique.

Toute demande de qualification, déqualification ou suppression doit porter sur un **poste vacant au 01/09/2021**. Les demandes d'intervention sur les postes occupés au 01/09/2021 (exemple : dossier de retraite non saisi) ne seront pas recevables.

J'attire votre attention sur le fait qu'il vous appartient d'étudier, en lien avec les corps d'inspection des disciplines concernées, la liste exhaustive des postes spécifiques nécessaires à votre établissement et des personnels qui y sont affectés, afin d'éviter toute difficulté ultérieure.

Vos demandes doivent être adressées au département de l'organisation scolaire **sous format informatisé** ([ce.dos@ac-creteil.fr](mailto:ce.dos@ac-creteil.fr)), via l'un des formulaires présentés en **annexe 2**, accompagné d'une fiche de poste détaillée à destination des candidats. Dans le cas de plusieurs demandes, et quelle qu'en soit la nature, je vous remercie de nous faire parvenir un formulaire par demande.

Les formulaires sont à transmettre au DOS au plus tard **le mardi 3 novembre 2020, délai de rigueur**.

Enfin, compte tenu du très grand nombre de postes restés vacants lors des opérations du mouvement spécifique national 2020, j'appelle votre attention sur la réelle spécificité que doit revêtir votre proposition, et sur la nécessité de l'explicitier de manière détaillée dans le formulaire désigné.

Je vous remercie par avance de votre concours qui vise à permettre d'améliorer l'adéquation entre la qualification des personnels et les exigences liées aux postes.

Pour le Recteur et par délégation  
La secrétaire générale adjointe  
de l'académie de Créteil

  
Gina FONTAINE